



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230622-D2023_46_SI-AR

DECISION 2023-46

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence Aménagement et Entretien de la Voirie d'Intérêt Communautaire confiée à la CCCE et la définition des Voiries d'Intérêt Communautaire (VICC),

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'entrées charretières pour les nouvelles constructions afin d'aménager l'accès pour les riverains.

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de voirie «Création Entrées charretières sur VICC – Hettange-Grande, Évrange, Puttelange-lès-Thionville » est conclu le 22 juin 2023 avec l'entreprise AJTP, 50 rue Principale à 57645 NOISSEVILLE, pour un montant de 21 849,00 € H.T. soit un total de 26 218,80 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 22 juin 2023

Le Président
Michel PAQUET

